| DÉPARTEMENT |
| --- |
| NORD |
| **CANTON** |
| TOURCOING NORD EST |
| **COMMUNE** |
| NEUVILLE EN FERRAIN |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

2022/301

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DE TOURCOING**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de la Société EJM du 12 septembre 2022,

Considérant les travaux d'agrandissement d'une fosse arbre, effectués par la Société EJM, pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue de Tourcoing,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la Sécurité Publique.

**ARRÊTÉ**

**Article 1 -** Le stationnement de tout véhicule sera interdit et la circulation sera restreinte et régulée par feux tricolores si nécessaire au droit du chantier rue de Tourcoing, du lundi 26 septembre 2022 au lundi 10 octobre 2022. La vitesse des véhicules sera limitée à 30Km/h. **En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la Police Nationale**.

.

**Article 2 -** L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 -** M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Tourcoing, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,
le 26 SEP. 2022

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

MAIRIE de NEUVILLE-EN-FERRAIN (NORD)

Mis en ligne le

Le Maire :
_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
_informe que le présent arrêté peut fairel'objet d'un recours pour éxcès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de le présente notification.